



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## emplois réservés

Question écrite n° 117244

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention du M. le Premier ministre sur l'emploi des personnes handicapées au sein des services du Premier ministre. En 2004, près de 100 000 établissements de vingt salariés et davantage du secteur concurrentiel sont assujettis à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés prévue par la loi du 10 juillet 1981. 244 800 personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap travaillent dans ces établissements. Il le prie de bien vouloir lui communiquer le pourcentage de postes occupés par des personnes handicapées dans ses services et les organismes s'y rattachant. Il lui demande également de bien vouloir lui indiquer ses intentions en vue de favoriser l'emploi des personnes handicapées au sein des services de son ministère.

### Texte de la réponse

Le taux d'emploi des personnes handicapées atteint 1,43 % dans les services généraux du Premier ministre selon le périmètre du décompte retenu pour la participation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2005. Le Premier ministre a donné instruction aux services placés sous son autorité de mettre en place une politique de recrutement plus ambitieuse. Le secrétaire général du Gouvernement a engagé un plan d'action pour atteindre l'objectif de 6 % dans les meilleurs délais possibles. Pour y parvenir, les services du Premier ministre ont établi un partenariat avec des associations reconnues dans le secteur public et le secteur privé pour leur savoir-faire dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Les premières actions ont été mises en place : sensibilisation de l'encadrement, formation des recruteurs, information des agents et aide à la sélection des candidatures. Un comité de suivi chargé d'apprécier les résultats de chaque service, de mutualiser les bonnes pratiques et de promouvoir les travaux nécessaires à faciliter l'accueil des personnes handicapées dans des locaux peu adaptés a été installé sous la présidence du secrétaire général du Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117244

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 2007, page 943

**Réponse publiée le :** 24 avril 2007, page 3922